

Concours de dessin

Dessinez un portrait équestre

Article 1 : la société organisatrice

Musée national de la Renaissance – château d'Écouen
Allée du château
95440 Écouen

Ci-après dénommé « l'organisateur »,

Organise du 16 octobre 2024 au 27 janvier 2025 un jeu-concours sans obligation d'achat dans le cadre de l'exposition temporaire *A cheval : le portrait équestre dans le France de la Renaissance*.

Article 2 : les participants

Ce concours est sans obligation d'achat et ouvert à toute personne physique. Il ne requiert aucune qualification particulière en dessin. Aussi, tous les styles et supports seront acceptés (digital, couleur, noir et blanc) dans le respect de l'intégrité de l'exposition et du château en général.

Deux catégories seront proposées :

- la catégorie adulte (pour les plus de 14 ans)
- la catégorie enfant (moins de 14 ans).

Les participants mineurs de moins de 18 ans devront recueillir l'accord préalable de leurs représentants légaux (père/mère, tuteur ou toute autre personne titulaire de l'autorité parentale à l'égard du mineur) avant de déposer leur participation dans le cadre de ce concours.

L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur et l'acceptation que le participant reçoive le prix offert dans le concours.

L'organisateur du jeu se réserve le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

Le concours est ouvert aux agents du musée national de la Renaissance – Château d'Écouen.

Article 3 : modalités de participation

Afin de participer au présent jeu-concours, il convient de :

- Télécharger le bulletin de participation sur le site du musée national de la Renaissance,
- Réaliser une création personnelle, créative et originale sur le thème du portrait équestre,
- Envoyer sa création accompagnée du bulletin de participation dûment complété pour valider sa participation
 - à l'adresse email suivante : accueil.musee-rennaissance@culture.gouv.fr
 - ou par courrier postal à l'adresse : Service des publics et de la communication musée national de la Renaissance – château d'Écouen - Allée du château - 95 440 Écouen

Les éléments nécessaires pour la prise en compte de la participation sont les suivants :

- Le respect du thème du portrait équestre avec la présence d'un cheval et de son cavalier
- Le respect de l'intégrité du château et des œuvres présentées lors de l'exposition,
- La réalisation d'une création personnelle,
- L'indication claire de ses coordonnées sur le bulletin (nom, prénom, catégorie de participation, âge, adresse postale, adresse email)
- L'envoi de sa participation dûment complétée par e-mail : accueil.musee-rennaissance@culture.gouv.fr

Le participant garantit qu'il est l'auteur ou possède les droits sur l'utilisation du dessin.

En cochant la case d'accord prévue à cet effet sur le bulletin, le candidat accepte que sa participation soit mise en avant sur le site internet et les réseaux sociaux du musée national de la Renaissance – château d'Écouen (Facebook, X, Instagram...).

Toute participation incomplète ne pourra être prise en compte.

Les participations doivent être envoyées **avant le 27 janvier 2025, 17h**.

Article 4 : limites à la participation

La participation est limitée à un bulletin par personne pendant la durée du concours.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraîne la nullité des bulletins déposés.

Article 5 : désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par un jury composé des commissaires et des mécènes de l'exposition.

Ce jury aura la charge de sélectionner une création dans chaque catégorie.

Ce jury sélectionnera les créations qui répondent le plus justement au thème et qui présentent la plus grande qualité artistique. Cette sélection relève de la libre appréciation des membres du jury.

Les gagnants seront validés par la SCP Rafaël Moya, commissaire de justice à Saint Ouen, 10 rue Gambetta, dépositaires du règlement complet. Les gagnants seront informés via un courriel, au plus tard le 1^{er} mars 2025.

Article 6 : les lots

Les lots à remporter dans le cadre du présent jeu-concours sont les suivants :

1. Pour le gagnant de la catégorie adulte :

Le catalogue de l'exposition *A cheval : le portrait équestre dans la France de la Renaissance* (valeur 39€) + 1 visite avec un conservateur du musée (en fonction des disponibilités) + un totebag + des produits dérivés du musée (valeur 10 €).

2. Pour le gagnant de la catégorie enfant :

Le cahier de dessin animé Léonard de Vinci ou le jeu de société Chasse au trésor (valeur 15€) + 2 invitations à une visite-atelier + un totebag + des produits dérivés du musée (valeur 10 €).

Les lots seront envoyés par courrier postal aux deux gagnants.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit pour quelque cause que ce soit.

Le musée national de la Renaissance – château d'Écouen se réserve le droit de remplacer le lot en tout ou partie pour un autre lot de valeur équivalente.

Article 7 : acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne :

L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez SCP Rafaël Moya, commissaire de justice à Saint Ouen, 10 rue Gambetta,

L'arbitrage en dernier ressort de l'organisateur pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1er

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin du jeu, le cachet de la poste faisant foi.

Article 8 : exploitation des données des participants et protection des données à caractère personnel

Les coordonnées des participants seront traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux textes qui en découlent, et notamment au décret n°2019-536 du 25 mai 2019.

Les participants qui donnent leur accord dans le bulletin de participation, en ce sens autorisent l'organisateur du jeu à publier leurs noms sur les réseaux sociaux et le site du musée national de la Renaissance – château d'Écouen.

Les données collectées dans le bulletin de participation sont nécessaires afin de permettre la participation au concours de dessin. Ces données sont uniquement destinées au musée national de la Renaissance – château d'Écouen, responsable de traitement et seront conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture du présent jeu-concours

A la demande du participant, les données collectées sont nécessaires pour être utilisées dans le cadre de la politique de communication du musée national de la Renaissance – château d'Écouen. Ces données sont uniquement destinées au musée national de la Renaissance – château d'Écouen, responsable de traitement et seront conservées jusqu'à l'activation du lien de désabonnement à la lettre d'information. Dans le cadre du traitement des données, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition. Pour ce faire, il suffit de faire une demande auprès du musée national de la Renaissance – château d'Écouen.

Article 9 : droit à l'image

Le participant dont le dessin est retenu au titre des lauréats s'engage à céder gracieusement l'image du dit dessin à l'organisateur sans contrepartie financière ou d'aucune sorte. La cession des droits d'auteur induit le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation à des fins promotionnelles. L'organisateur a donc la possibilité d'utiliser l'image du dessin sur tous supports, et sous tous formats : revues, affiches, dépliants, objets, internet, insertion presse, réseaux sociaux...

Il pourra utiliser cette image dans le cadre de représentation publique. Il pourra le cas échéant modifier le cadrage, ajouter, un texte à l'image ou la sonoriser.

L'organisateur s'engage de son côté à ne pratiquer aucune exploitation commerciale des œuvres envoyées et à indiquer le nom de l'auteur sur chaque image.

Article 10 : modalités de modification du jeu

L'organisateur du jeu se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, notamment en cas de force majeure. Toute modification au présent règlement fera l'objet d'une annexe à celui-ci.

Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 11 : limite de responsabilité

L'organisateur du jeu ne serait être tenu pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment un éventuel retard dans la livraison du lot, ou, en cas de force majeure, un fait susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu.

Il est expressément rappelé que l'internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au site internet du musée national de la Renaissance – château d'Écouen et leur boîte email personnelle. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de son réseau internet, notamment dû à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du concours. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

Article 12 : loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

Article 13 : dépôt et consultation du règlement de jeu

Le présent règlement est déposé chez SCP Rafaël Moya, 10 rue Gambetta – 93583 Saint Ouen. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande

- par lettre simple à l'adresse suivante :
musée national de la Renaissance – château d'Écouen
Allée du château - 95440 Écouen
- ou par courriel : accueil.musee-rennaissance@culture.gouv.fr